

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE NUMÉRO 397-2024

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE SE CONFORMER AU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2015 CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE MATAGAMI ET SES AMENDEMENTS

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est en vigueur sur le territoire de la ville de Matagami depuis le 8 juillet 2015;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami peut modifier son règlement de zonage en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le *Règlement numéro 396-2024 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements* est adopté et entrera en vigueur en même temps que le présent règlement;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme à la suite d'une modification au plan d'urbanisme en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami doit donc modifier son plan de zonage afin de refléter cette modification apportée au plan des affectations figurant au plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Réal Dubé à la séance ordinaire du conseil tenue le 8 octobre 2024 (résolution 2024-10-08-06);

ATTENDU QU'un projet de règlement a été préalablement adopté à la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2024 (résolution 2024-10-08-07);

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a tenu une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement le 29 octobre 2024 conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

EN CONSÉQUENCE,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

ARTICLE 2 TITRE ET NUMÉRO DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est adopté sous le titre de « Règlement de concordance numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 343-2015 de zonage et ses amendements afin de se conformer au Règlement numéro 396-2024 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements ».

ARTICLE 3 OBJETS DU RÈGLEMENT

Le présent règlement vise à assurer la conformité des règlements d'urbanisme au *Règlement numéro 396-2024 modifiant le Règlement numéro 342-2015 concernant le plan d'urbanisme de la Ville de Matagami et ses amendements* par la modification des tracés de la zone CB2 au plan des affectations.

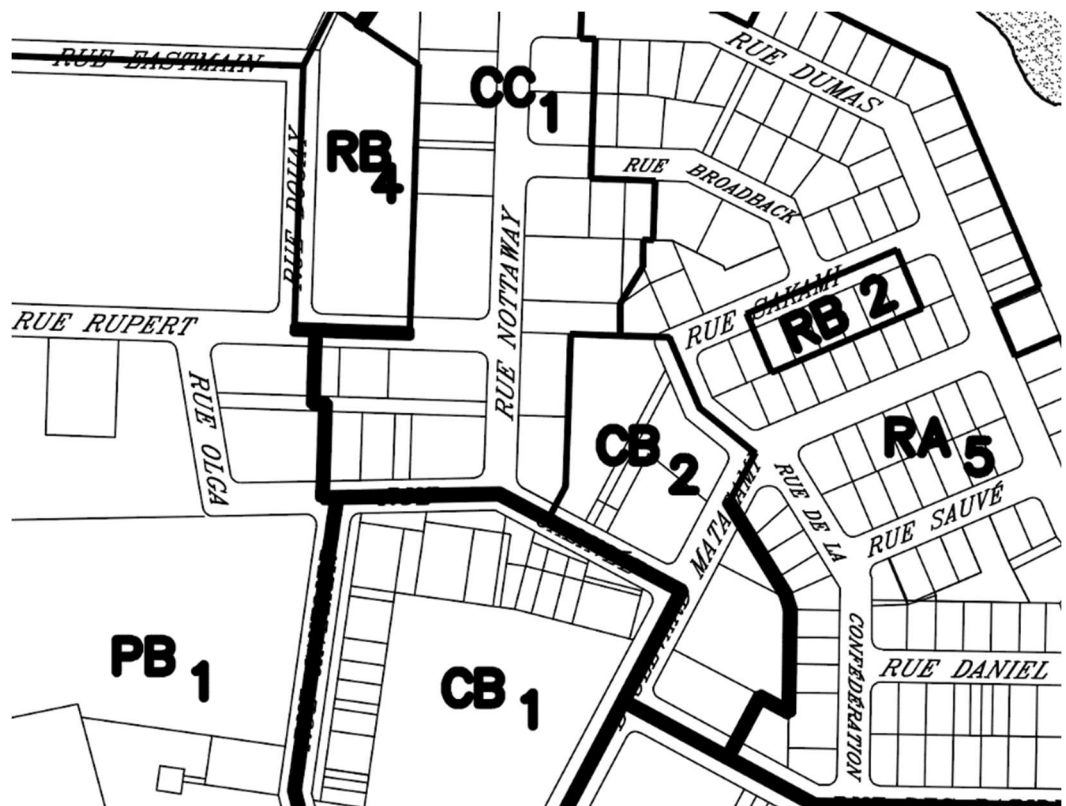
ARTICLE 4 INVALIDITÉ PARTIELLE

Le conseil décrète le présent règlement dans son ensemble et également titre par titre, chapitre par chapitre, section par section, article par article, paragraphe par paragraphe, alinéa par alinéa, de sorte que si un titre, un chapitre, une section, un article, un paragraphe ou un alinéa du présent règlement était ou venait à être déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continueraient de s'appliquer.

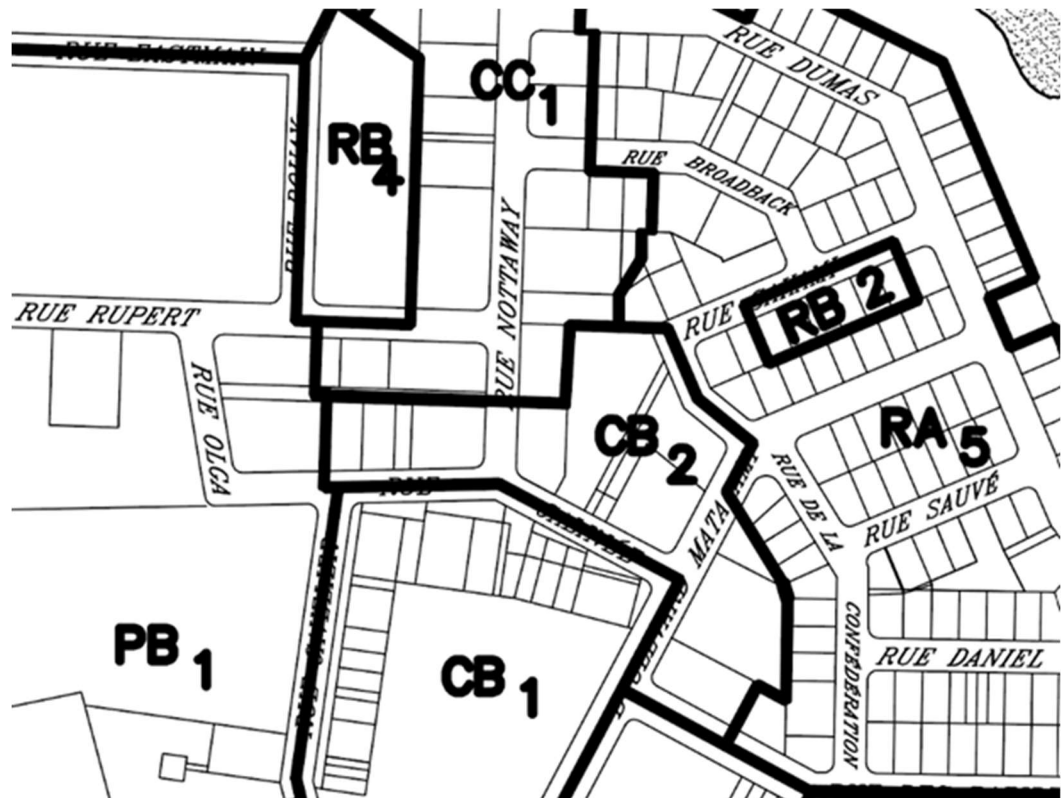
ARTICLE 5 MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE FIGURANT À L'ANNEXE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 343-2015 DE ZONAGE

Le *Règlement numéro 343-2015 de zonage* est modifié à l'annexe intitulée « Plan de zonage », par l'agrandissement de la zone CB2 au détriment de la zone CC1 afin de refléter le tracé de l'affectation CB du Plan d'urbanisme tel que modifié :

- Avant la modification :



- Après la modification :



ARTICLE 6 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Joannie Plante Bélisle

JOANNIE PLANTE BÉLISLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

Avis de motion donné le 8 octobre 2024
Résolution n° 2024-10-08-06

Projet de règlement adopté le 8 octobre 2024
Résolution n° 2024-10-08-07

Avis public pour l'assemblée publique donné le 11 octobre 2024

Assemblée publique aux fins de consultations tenue le 29 octobre 2024

Règlement adopté par le conseil le 12 novembre 2024
Résolution n° 2024-11-12-05

Affiché et entré en vigueur le 13 novembre 2024

